



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Mardi 28 mars 2017 à 20 heures**  
**Salle du Conseil –Mairie -3, rue de la Vallée**

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 14

Absences : 2

Procuration : 0

Date de convocation : 17/03/2017

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire  
Etaient présents : MM. Jerry MONNOT, Jean-Louis STANTINA, Mme Delphine WININGER-  
WOEHL, Adjoints,  
MMES Estelle BUCHMANN ORTSCHITT, Nathalie DURAND, Stella STOECKEL, Nathalie  
VERRIER  
MM. Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Thierry LUPFER, Dominique RICHARD,  
Absents excusés : MM. Lionel VANELLO, Pascal WIEDEMANN

### Y assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

Mme Mireille LINDER, secrétaire

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance précédente
3. Actualité
4. Mise en conformité de l'assainissement communal : étapes et plan de financement prévisionnel
5. Actualisation du régime indemnitaire du Maire et des Adjoints
6. Prorogation de la ligne de trésorerie
7. Présentation pour approbation du Budget 2017 (budget principal et assainissement)
8. Vote des taux des impôts locaux
9. Divers

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les Conseillers.

## **1. Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)**

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire. Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Mme GARDELLA, secrétaire.  
Adopté à l'unanimité.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2017**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 février 2017 dont copie avait été transmise à chaque Conseiller.

## **3. Actualité**

### **• Fermeture du pont de la Largue pendant les vacances de Pâques**

M. le Maire explique que des travaux complémentaires sont nécessaires au niveau de la passerelle du pont de la Largue qui sera fermé à la circulation pendant 15 jours, suite à une défaillance au niveau de la murette. Une réunion aura lieu en mairie demain, en présence des services du Département et de la Direction des routes.

M. DIETMANN propose d'étudier au sein du SMARL la faisabilité de panneaux pédagogiques à implanter sur le chemin, afin d'expliquer la vie de l'eau et de la rivière.

### **Délibération : 7/2017**

### **Objet : Constatation et demande des Conseillers concernant la passerelle du pont de la Largue**

Le Conseil Municipal remercie le Conseil départemental pour l'aménagement de la passerelle du pont de la Largue, et constate :

1. Qu'il n'y a eu aucun incident ou accident depuis l'ouverture de l'ouvrage. Soit le passage de plus de 1 million de véhicules en 7 mois.
2. Que la vitesse des véhicules dans la rue du Moulin a très nettement baissé, évitant ainsi l'installation de dispositifs coûteux.
3. Que l'aménagement offre aux usagers non motorisés une sécurité et un confort absolu plébiscité par toutes et tous pour l'accès à la piste cyclable.

Le Conseil Municipal demande

- Que lors des travaux complémentaires prévus pour les vacances de Pâques, le dimensionnement de la voie piétonne et cycliste ne soit pas revu à la baisse.

Le Conseil Municipal souhaite

- une matérialisation lumineuse ou catadioptrique de la murette, des glissières et de l'axe médian.

### **• Signalétique de la voirie communale**

M. le Maire explique les deux alternatives concernant la mise en place de panneaux de signalisation :

1. Panneau STOP qui implique la peinture au sol et panneau route prioritaire

2. Panneau fin du caractère prioritaire et panneau priorité à droite

M. le Maire demande au Conseil municipal de réfléchir à ces possibilités jusqu'au prochain Conseil.

- **Carte Nationale d'Identité : à partir du 28 mars dans le Haut-Rhin**

Toutes demandes de cartes nationales d'identité et de passeports devront désormais se faire dans l'une des 27 mairies équipées de dispositif de recueil :

Liste des mairies : [www.haut-rhin.gouv.fr](http://www.haut-rhin.gouv.fr)

Altkirch, Andolsheim, Cernay, Colmar, Dannemarie, Ensisheim, Ferrette, Guebwiller, Habsheim, Huningue, Illzach, Kaysersberg Vignoble, Masevaux-Niederbruck, Mulhouse, Munster, Neuf-Brisach, Ribeauvillé, Rixheim, Rouffach, Saint-Amarin, Saint-Louis, Sainte-Marie-aux-Mines, Sierentz, Thann, Wintzenheim, Wittelsheim, Wittenheim.

- **Réunion du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers**

M. Pascal BRAND, Chef de Corps a annoncé qu'il prendrait sa retraite en 2018.

Le constat est le suivant : pas de relève sans nouveaux effectifs. Les Sapeurs-Pompiers font le tour du village pour chercher de nouvelles recrues. M. le Maire rappelle que la contribution au SDIS est de 6 517 €. La perte de Corps aurait pour conséquence l'augmentation de cette contribution. La nouvelle Communauté de Communes Sud Alsace Largue pourrait payer cette contribution à l'avenir. Affaire à suivre...

- **Réunion Association de Maires du Haut-Rhin**

L'Assemblée Générale de l'AMHR s'est tenue le 4 mars à Ottmarsheim.

Une diminution du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle de 8 % a été annoncée.

- **Propriété de Mme LIDY Danielle, 1 rue de l'Eglise**

Délibération : 8/2017

En séance du 22 septembre 2015, le Conseil Municipal a identifié et justifié des zones d'intérêt général à préempter en cas de vente ou de cession, et décidé de faire valoir le droit communal de préemption sur les parcelles 84, 85, 86, 87, afin de permettre de sécuriser le trafic routier à l'intersection de la D103, de la D7 bis, et la D.26, et de disposer de l'espace pour faire les aménagements de voirie nécessaires.

M. le Maire vient de recevoir une demande de rendez-vous de Mme Nathalie DESIRO, Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs de l'APROMA, afin de savoir si la commune serait intéressée pour acquérir ce bien.

Le Conseil Municipal décide de donner suite à cette demande et donne toute latitude à M. le Maire pour mener à bien cette éventuelle acquisition.

- **Plan Communal de Sauvegarde**

Le PCS est en phase d'élaboration sur la matrice fournie par la Préfecture.

Le Colonel du SDIS dit clairement que les sirènes n'ont plus à sonner, sauf en cas d'extrême urgence. L'alerte des citoyens volontaires pourrait se faire par SMS. Cela permettrait de véhiculer d'autres informations communales.

- **Forêt communale**

Dans le cadre du programme d'actions 2017, l'ONF propose de réaliser des travaux sylvicoles pour un montant de 1 590,00 HT ( dégagement en forêt pour régénération naturelle) et des travaux d'exploitation pour 270,00 HT ( confection des lots et stères).

Le Conseil municipal n'émet aucune objection.

#### **4. Mise en conformité de l'assainissement : étapes et plan de financement prévisionnel**

**Délibération : 9/2017**

Après analyse des différentes variantes proposées par le Bureau d'Etudes en séance du 6 décembre 2016, le Conseil Municipal a arrêté un schéma directeur d'assainissement qui a le gros avantage de ne pas entrer en conflit avec le PPRI et évite l'obligation de mesures de compensations.

Coût prévisionnel :

Partie travaux : 422 290 € H.T.

Partie raccordement : 220 000 € H.T.

Le Conseil Municipal décide d'engager la deuxième phase de la démarche qui consiste à mener les études préalables à la définition du programme de travaux découlant de ce schéma d'assainissement retenu, avec le recrutement d'un maître d'œuvre, et l'opportunité d'acquérir les parcelles pour la future station, étant donné que le propriétaire a donné son accord de principe.

section 9 n°14 – lieudit Auenmuehle d'une superficie de 80,64 ares

section 9 n°15 – Lieudit Auenmuehle d'une superficie de 43,15 ares

Soit un total de 123.79 ares

Tarif prévisionnel de l'acquisition du terrain : 100 € l'are,

soit un montant prévisionnel de 12 380 €, augmenté des frais SAFER d'un montant prévisionnel de 920 €, augmenté des frais de notaire évalués à 3 700 €, soit un total prévisionnel de 17 000 €.

Le Conseil Municipal sollicite une aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'achat du terrain.

#### **5. Actualisation du régime indemnitaire du Maire et des Adjointes**

**Délibération : 10/2017**

##### **Objet : Evolution de l'indice brut terminal de la fonction publique**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2014 relative aux indemnités de fonction,

Considérant que l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique sert de base au calcul des indemnités de fonction,

Le Conseil Municipal décide,

- qu'à compter du 01/01/2017, les indemnités de fonction des élus sont calculées en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique,
- de retenir comme tranche de population totale, à partir de laquelle seront calculées les indemnités, celle de 500 à 999 habitants,

- de retenir les taux suivants :
  - 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire , Daniel DIETMANN
  - 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le 1er Adjoint, Jerry MONNOT,
  - pour le 2ème Adjoint, Jean-Louis STANTINA,
  - pour le 3ème Adjoint, Delphine WININGER-WOEHL
- de retenir le principe de la revalorisation automatique

M. le Maire précise que l'augmentation en net est de 1%.

## **6. Prorogation de la ligne de Trésorerie**

**Délibération : 11/2017**

Entendu les explications de Monsieur le Maire sur la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €,

Après examen de propositions d'organismes financiers, à savoir la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, le Crédit Agricole Alsace Vosges, la Caisse d'Epargne d'Alsace,

Le Conseil Municipal DECIDE

- de retenir l'offre de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, dont les conditions sont les suivantes:

Durée : 1 an

Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1,25 point

Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours.

Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.

Commission : commission d'engagement de 150 €

- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

## **7. Présentation pour approbation du Budget 2017 (budget principal et assainissement)**

Monsieur le Maire rappelle les orientations budgétaires décidées lors de la séance du 28 février 2017.

Pour ce qui concerne le budget général :

- ✓ maintenir les taux tels qu'ils sont
- ✓ réaliser uniquement les opérations reportées comme les carports
- ✓ programmer les trottoirs de la rue du viaduc pour l'automne
- ✓ poursuivre l'équipement de l'éclairage public en « Leds »
- ✓ veiller drastiquement aux dépenses de fonctionnement
- ✓ préparer un nouveau règlement du cimetière. Concessions en 2020 et montage du programme cavurnes avec différentes options
- ✓ attendre les orientations du nouveau gouvernement qui ne sera opérationnel qu'à l'automne

Pour ce qui concerne l'assainissement :

- ✓ poursuivre le plan de réaménagement de la S.T.E.P. sachant que l'amortissement des investissements est assuré par les aides de l'agence de l'eau et le département par le biais de la « S.U.R. Solidarité Urbain Rural » et par une majoration du prix de vente du m3 d'eau.
- ✓ acquérir les terrains nécessaires dès que nous aurons le feu vert de l'Agence de l'Eau.
- ✓ prévoir les appels d'offre pour l'automne

- ✓ organiser les démarches de synchronisation ANC/AC
- ✓ synchroniser les démarches avec le SIAEP pour une augmentation du prix de l'eau de 0,60€/m3 environ. La moyenne française du m3 d'eau s'établit à 3,15 €. Manspach 2 € environ.

M. le Maire présente le projet de **Budget primitif 2017** chapitre par chapitre.

## FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

011-Charges à caractère général:.....	133 150 €
012-Charges de personnel.....	67 315 €
014-Atténuation de produit FNGIR.....	22 550 €
023-Virement à la section d'investissement.....	64 956,76 €
065-Autres charges de gestion courante.....	77 370 €
066-Charges financières.....	38 200 €

**TOTAL:** 403 541.76 €

### RECETTES

002- Excédent antérieur reporté.....	5 636,76 €
013- Atténuation de charges.....	2 130 €
70- Produit des services.....	36 220 €
73- Impôts et taxes.....	193 808 €
74- Dotations et participations.....	97 297 €
75- Autres produits de gestion courante.....	65 100 €
77- Produits exceptionnels.....	3 350 €

**TOTAL:** 403 541.76 €

- ✓ Pièce jointe au procès-verbal : Subventions versées

## INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Restes à réaliser :	26 800,00 €
001-Solde d'exécution d'investissement reporté.....	172 928,53 €
16-Remboursement d'emprunts.....	55 180,00 €
21-Immobilisations corporelles.....	26 096,76 €

**TOTAL:** 281 005,29 €

### RECETTES

Restes à réaliser :	83 200,00 €
021-Virement de la section de fonctionnement.....	64 956,76 €
10-Dotations.....	122 728,53 €
13-Subventions d'investissement.....	9 600,00 €
16- Emprunts et dettes assimilées.....	520,00 €

**TOTAL:** 281 005,29 €

Après lecture commentée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget primitif pour l'année 2017 qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>403 541.76 €</b>	<b>403 541.76 €</b>
<b>Investissement (avec restes à réaliser)</b>	<b>281 005,29 €</b>	<b>281 005,29 €</b>

Ce budget est voté par chapitre, aussi bien au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement.

M. le Maire présente le projet de **Budget annexe de l'assainissement 2017** chapitre par chapitre.

**SECTION D'EXPLOITATION**

**DEPENSES**

011-Charges à caractère général:.....	10 900 €
023-Virement à la section d'investissement.....	9 054,03 €
042-Opérations d'ordre entre section.....	317,00 €

**TOTAL:** 20 271,03 €

**RECETTES**

002-Résultat exercice précédent reporté.....	10 281,03 €
042-Opérations d'ordre entre section.....	50,00 €
070-Vente produits fabriqués, prestations de services.....	7 940,00 €
77- Produits exceptionnels.....	2 000,00 €

**TOTAL:** 20 271,03 €

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

Restes à réaliser :	7 800,00€
001- Solde d'exécution d'investissement reporté.....	9 588,23 €
040-Opérations d'ordre entre section.....	50,00 €
021-Immobilisations corporelles.....	791 000,00 €

**TOTAL:** 808 438,23 €

**RECETTES**

Restes à réaliser :	12 040,00€
021-Virement de la section de fonctionnement.....	9 054,03 €
040-Opérations d'ordre entre section.....	317,00 €
10-Dotations.....	5 348,23 €
13-Subventions d'investissement.....	395 574,00 €
16- Emprunts et dettes assimilées.....	386 104,97 €

**TOTAL:** 808 438,23 €

Après lecture commentée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget annexe de l'assainissement pour l'année 2017 qui s'équilibre comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Exploitation</b>	<b>20 271,03 €</b>	<b>20 271,03 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>808 438,23 €</b>	<b>808 438,23 €</b>

Ce budget est voté par chapitre, aussi bien au niveau de la section d'exploitation que de la section d'investissement.

## 8. Vote des taux des impôts locaux

### Délibération : 12/2017

M. Le Maire informe le Conseil Municipal des bases prévisionnelles pour 2017 et des taux actuels d'imposition.

Noms	Bases prévisionnelles 2017	Taux actuels	Produits
Taxe d'Habitation	695 300	14.39	100 054
Taxe foncière bâti	434 000	9.00	39 060
Taxe foncière non bâti	20 000	47.93	9 586
CFE	30 300	19.52	5 915

En application de l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de Manspach doit voter les taux des impositions directes locales perçues à son profit.

M. le Maire propose de ne pas faire évoluer les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de maintien des taux en vigueur en 2016.

## 9. Divers

### ▪ Tenue du bureau de vote

- . Election du Président de la République  
Les 23 avril et 7 mai 2017
- . Elections législatives  
Les 11 et 18 juin 2017

Les Conseillers sont invités à s'inscrire sur la liste de tenue du bureau de vote.

### ▪ Opération Haut-Rhin propre

Vu la météo défavorable, le rendez-vous du vendredi 24 mars 2017 à 13h30 devant l'école est reporté au samedi 1<sup>er</sup> avril.

M. le Maire remercie les Conseillers pour la qualité des débats et clôt la séance à 22h30.

### Table des délibérations

- Délibération : 7/2017 : Constatation et demande des Conseillers concernant la passerelle du pont de la Largue
- Délibération : 8/2017 : Propriété de Mme LIDY Danielle, 1 rue de l'Eglise
- Délibération : 9/2017: Mise en conformité de l'assainissement : étapes et plan de financement prévisionnel
- Délibération : 10/2017 : Evolution de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Délibération : 11/2017 : Prorogation de la ligne de trésorerie
- Délibération : 12/2017 : Vote des taux des impôts locaux